



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt Septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de DANNES, sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, Maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le quinze Septembre deux mil vingt et un.

Etaient présents : CARTON Olivier, LEPRETRE Pascal, DEBRIS Peggy, SAILLY Christophe, NOREL Roger, LELEU Jean-Philippe, LIBERT Patricia, ROBLIN Natacha, POMMELET Rodrigue, BEAUDLET Myriam, EFFNER Jean-Pierre, GRAVELINES Isabelle, BAHEUX Corinne.

Absentes excusées : Mme PUDWELL Karine : pouvoir à M. CARTON Olivier  
Mme LAMBERT Elodie : pouvoir à M. CARTON Olivier

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame LIBERT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 3 Septembre 2021.

### **I) FINANCES :**

#### **1. Extension régie droits de place aux festivités et manifestations communales et activités sportives**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'étendre la régie « Droits de place et fonds des encarts publicitaires » aux droits de festivités et manifestations communales et activités sportives.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'étendre la régie de recettes pour l'encaissement des fonds de droits de place et encarts publicitaires aux droits de festivités et manifestations communales et activités sportives.

#### **2. Fixation de divers tarifs :**

- Tarifs concerts Eglise :

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que 3 concerts sont organisés à l'Eglise de Dannes les 25 Septembre, 23 Octobre et 20 Novembre 2021, et propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de ces manifestations.

Monsieur NOREL Roger remarque que les tarifs ont déjà été fixés puisque les inscriptions ont déjà lieu. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de les entériner.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le prix d'entrée de ces manifestations à 3 € 00.

- Tarifs Revue :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la Commission Fêtes et animations de la Commune de Dannes organise un déplacement le Samedi 9 octobre 2021 à Boulogne-sur-Mer pour un spectacle patoisant « In attendant l'Arvue ». Les inscriptions auront lieu en Mairie. Il convient donc de fixer le tarif pour cette représentation.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le prix de cette représentation (Transport compris) à 20 € 00.

Monsieur POMMELET Rodrigue demande s'il est donné priorité aux habitants de la commune. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas été prévu de distinction dans le prix mais que priorité sera donnée aux Dannois.

- Fitness :

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que des cours de fitness sont donnés tous les jeudis de 18 h 30 à 19 h 30 par Monsieur Romain ACCARY et qu'il convient de fixer la cotisation pour 10 séances.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de fixer la cotisation pour 10 séances comme suit :

- 30 € 00 pour les habitants de DANNES
- 35 € 00 pour les habitants extérieurs DANNES.

## II) PERSONNEL :

### 1. Modification poste vacataire :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 25 Juin 2021, il avait été décidé la création d'un emploi vacataire au sein de la Commune de Dannes afin de permettre à un enfant prenant ses repas à la cantine de bénéficier d'une auxiliaire de vie pendant le temps de la cantine.

Considérant le besoin d'encadrement de l'étude surveillée pour une classe, il convient de modifier la création de cet emploi vacataire.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de modifier le contrat de cet emploi vacataire et d'y ajouter l'encadrement de l'étude surveillée.

### 2. Création de poste :

Monsieur LEPRETRE Pascal explique aux membres du Conseil que 3 agents du Service technique sont actuellement placés en congés maladie et que deux autres agents n'ont pas pu prendre leurs congés annuels du fait de ce manque d'effectif.

Monsieur POMMELET Rodrigue demande s'il ne serait pas plus opportun de faire appel à un service extérieur tel qu'une société d'intérimaires pour recruter sur ce poste une personne qualifiée (par exemple détenteur du permis D).

Monsieur LEPRETRE Pascal pense qu'une personne connaissant bien le secteur serait plus indiquée sur ce poste.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement au remplacement de ces fonctionnaires.

Ce contrat sera conclu pour une durée déterminée et renouvelé, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire à remplacer.

### **III) AFFAIRES GÉNÉRALES :**

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que, suite à sa démission de son poste d'adjoint au Maire, Monsieur NOREL Roger ne souhaite plus représenter la commune au sein des commissions ci-dessous et qu'il convient de le remplacer :

#### Commission de suivi de site ISDND (Suez) :

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention de désigner :

- Monsieur LELEU Jean-Philippe, titulaire
- Monsieur CARTON Olivier, suppléant

#### Comité syndical EDEN 62 :

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention de nommer :

- Titulaire : Monsieur LELEU Jean-Philippe
- Suppléant : Monsieur CARTON Olivier

#### Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :

Les Membres du Conseil Municipal décident, à 12 voix pour, 2 contre et une abstention de nommer :

- Titulaire : Monsieur LELEU Jean-Philippe
- Suppléante : Madame DEBRIS Peggy

#### Correspondant défense :

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de nommer Madame DEBRIS Peggy, correspondant défense pour la Commune de DANNES.

#### Commission appel d'offre :

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de nommer Monsieur SAILLY Christophe, membre titulaire de la commission d'offre

#### Commission associations :

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de nommer Monsieur LEPRETRE Pascal, membre de la commission Associations.

#### Commission finances :

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de nommer Madame BAHEUX Corinne, membre de la commission finance.

Commission jeunesse éducation sport :

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de nommer Madame ROBLIN Natacha, membre de la commission jeunesse, éducation, sport.

Commission travaux :

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de nommer Monsieur POMMELET Rodrigue, membre de la commission travaux.

**IV) DROIT DE PRÉEMPTION**

Terrain et immeuble situés, 8 Rue d'Étaples, cadastrés AD 310 appartenant à l'indivision SCHOONACKER.

**V) COLOSKI 2022**

Madame DEBRIS Peggy fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de certains parents quant à la date du retour. En effet, pour les enfants qui partent en vacances avec leurs parents la deuxième semaine, il serait préférable que le retour ait lieu le samedi.

De plus, cela permettrait à la commune d'économiser environ 4 000 € 00 sur le coût du séjour.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de modifier les dates du séjour comme suit : Du 4 Février 2022 au 12 Février 2022.

**VI) QUESTIONS DIVERSES**

Madame GRAVELINES Isabelle demande à Monsieur le Maire de lui fournir une copie des rapports d'expertise relatifs à la salle Jeanne d'arc et à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire informe Madame GRAVELINES Isabelle qu'il n'est pas encore en possession de ces rapports et qu'il lui communiquera quand il les aura reçus.

Monsieur EFFNER Jean-Pierre demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'aviser les Bâtiments de France lorsque l'expert aura rendu sa décision finale concernant l'école élémentaire. Monsieur le Maire lui répond qu'évidemment il en informera les Bâtiments de France.

La séance est levée à 18 heures 25.